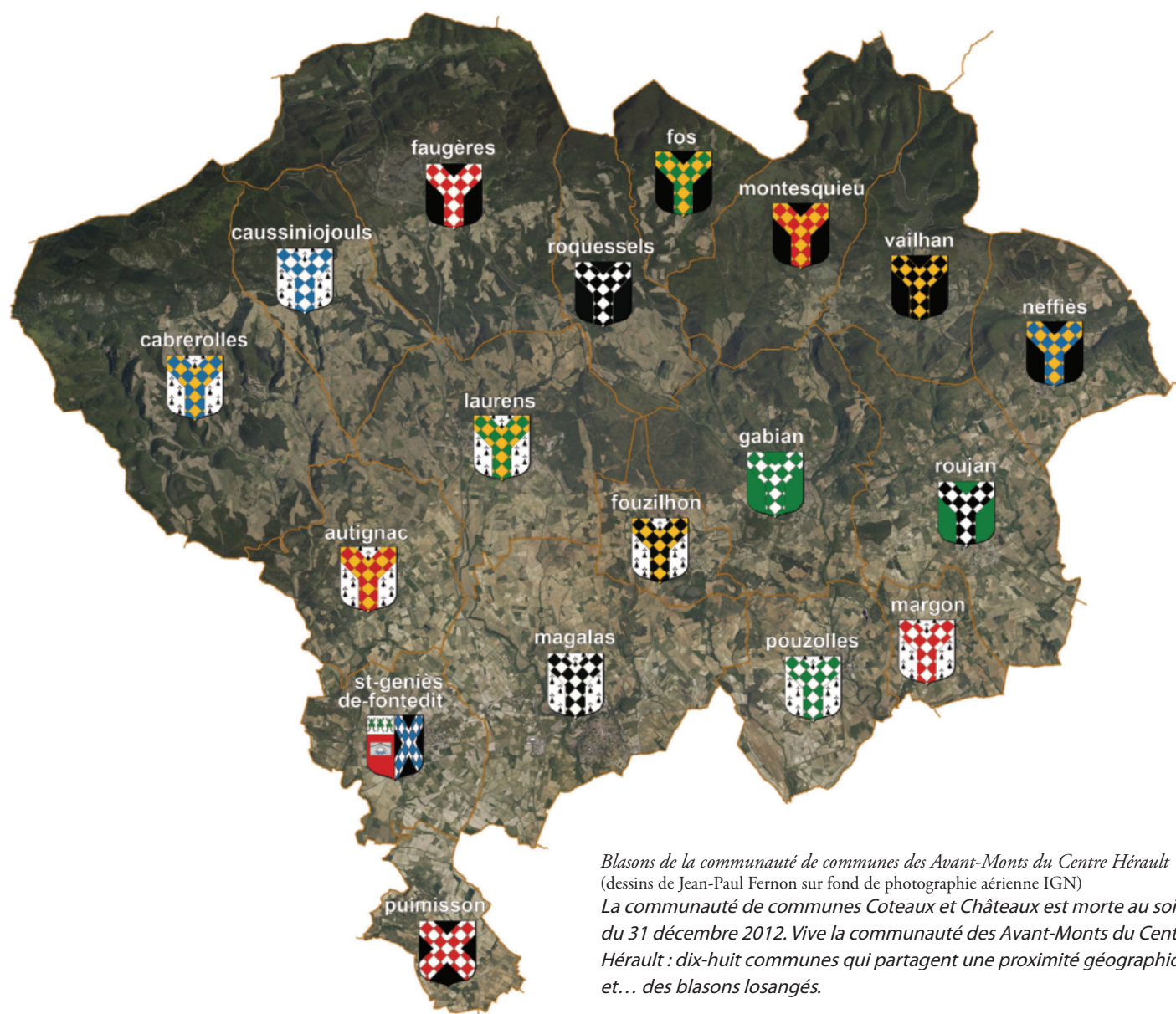


un océan de pairles et de sautoirs

la communauté en blasons



*Blasons de la communauté de communes des Avant-Monts du Centre Hérault
(dessins de Jean-Paul Fernon sur fond de photographie aérienne IGN)
La communauté de communes Coteaux et Châteaux est morte au soir
du 31 décembre 2012. Vive la communauté des Avant-Monts du Centre
Hérault : dix-huit communes qui partagent une proximité géographique
et... des blasons losangés.*

L'art héraldique, ou science des blasons, est né au XII^e siècle dans le fracas des batailles féodales. Grâce à ses figures caractéristiques peintes de couleurs vives sur les boucliers et brodées sur les bannières, il permettait une parfaite identification des chevaliers autrement méconnaissables sous des armures toutes semblables. Dès le XIII^e siècle, le blason reproduit sur les sceaux permit d'authentifier les auteurs (fa-

milles ou communautés) des actes contractuels tandis qu'il apparaissait aussi, de façon décorative, sur de nombreux autres supports. Si de nos jours l'usage du blason est plus discret, il reste pourtant un excellent moyen de distinguer une personne, un groupe, une collectivité. Et l'on comprend le soin des communes à reproduire le leur sur les documents administratifs, touristiques, les édifices publics, les véhicules municipaux...

Quand fleurissent les blasons

1696 : les finances du Royaume de France engagé depuis huit années dans la coûteuse guerre de la Ligue d'Augsbourg¹ sont au plus bas. Sous le prétexte de lutter contre les « abus qui s'étoient glissés dans le port des armes et prévenir ceux qui s'y pourroient introduire par la suite », le contrôleur des finances suggère à Louis XIV d'imposer le droit au port d'armoiries. Dans une société d'ancien régime marquée par de multiples querelles de préséance, il s'agit en fait d'exploiter l'inépuisable filon de la flagornerie pour s'assurer de nouvelles rentrées fiscales. Un Édît royal du 20 novembre 1696 ordonne la création d'un *Armorial général*² où seront recensées, moyennant finance, toutes les armoiries portées dans le royaume, celles des nobles mais aussi des roturiers, des corporations et des communautés, sous peine d'une amende de 300 livres et de la confiscation des biens meubles armoriés pour ceux qui en feraient usage sans être enregistrés. Seuls quelques nobles et communautés religieuses s'étant empressés de répondre à l'appel, un nouvel arrêt du Conseil du 3 décembre 1697 décide, dans chaque généralité, l'établissement de rôles sur lesquels seront inscrits tous les particuliers et toutes les communautés jugées capables de porter des armoiries. Après la publication des rôles, ces derniers auront huit jours pour les faire enregistrer, faute de quoi ils s'en verront attribuer d'office³.

Après douze ans d'application, le bilan du travail des commis à l'enregistrement reste extrêmement contrasté : alors que montpelliérais et biterrois sont entièrement quadrillés, lodévois et saint-ponais demeurent presque vierges ! Les commis du bureau de Béziers ont déployé un zèle qui n'a d'égal que l'indigence de leur production. Des 102 communautés du diocèse, 65 - au centre et au nord - se voient attribuer d'office un blason au pairle losangé et 35 un sautoir losangé. Seuls Béziers et Corneilhan échappent à la tyrannie géométrique en faisant enregistrer des armes anciennes.

Notre communauté se trouve ainsi au-



Page de blasons coloriés de l'Armorial général de France
(Bibliothèque nationale de France, Ms 32241, f° 198)

jourd'hui inégalement partagée entre les sautoirs (Puimisson, Saint-Geniès-de-Fontedit) et les pairles (les autres), la distinction se faisant par le seul jeu des couleurs.

Soucieuses de faire de leurs armoiries le reflet d'une véritable identité culturelle et historique, plusieurs communes du département de l'Hérault ont, au fil des ans, enrichi ou troqué pour des armes plus personnelles ce blason de série : Bédarieux, Caux, Ceilhes-et-Rocozels, Colombières-sur-Orb, Le Poujol-sur-Orb et Nizas pour les pairles ; Colombiers, Gignac, Murviel-lès-Béziers et... Saint-Geniès-de-Fontedit pour les sautoirs.

Guilhem Beugnon et Jean-Paul Fernon

janvier 2013

Notes

1. Conflit qui, de 1688 à 1697, opposa la France à la ligue réunissant les autres grands États de l'Europe accusant Louis XIV de vouloir établir une monarchie universelle.

2. *Edit du Roy portant création d'une grande maîtrise souveraine, avec un armorial général ou dépôt public des armes et blasons de toutes les personnes, provinces, villes, terres, seigneuries, compagnies, corps et communautés du royaume et des maîtrises qui seront jugées à propos.* Cet armorial général sera par la suite connu sous le nom d'*Armorial (général) d'Hozier* du nom de Charles d'Hozier (1640-1732), Conseiller du Roi, et de ses descendants, Juges d'Armes de France jusqu'à la Révolution.

3. Face au mécontentement soulevé par un édit impopulaire, le Roi finit par dispenser du port des armoiries les communautés les plus pauvres (1699). A partir de 1799, l'édit n'est plus appliqué.

Sources

Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier (1697-1709), Bibliothèque nationale de France, Ms 32207 (tome XIV, Languedoc, I, textes, 24-1491 p.) et Ms 32241 (tome XIV, Languedoc, I, blasons coloriés, 1224 p.).
Didier Catarina, Jean-Paul Fernon, Jacky David, *Armorial des communes de l'Hérault, Artistes en Languedoc*, Montpellier 2004, 135 p.

Louis d'Izarny-Gargas (éditeur scientifique), *Armorial général de France, Généralité de Montpellier, de Charles d'Hozier, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale...*, Sedopols, Paris 1989, 461 p.

Le blason aux grenouilles

Par décret du 21 juin 1988 publié au Journal Officiel du 24, la commune de Saint-Geniès-le-Bas redevenait Saint-Geniès-de-Fontedit. Il s'agissait tout à la fois de raviver le souvenir du *Sanctum Genesium de Fonte adicta* attesté en 1089 (*Livre noir* du Chapitre Saint-Nazaire de Béziers) et de se débarrasser d'un *Bas* introduit au lendemain de la Révolution pour distinguer cette localité de Saint-Geniès-de-Varensal.

Profitant de ce changement de nom, la municipalité a souhaité aussi remanier son blason. Si le sautoir losangé de l'*Armorial général* a été conservé, les armes ont été enrichies d'éléments parlants ou allusifs : un champ de gueules symbolisant le martyr de saint Genès en 250, une fontaine d'argent évoquant la *Fons adicta*, cette « source frappée d'une sentence d'appropriation, d'adjudication », dont le village conserve à nouveau le souvenir, et de trois grenouilles, clin d'œil aux sobriquets collectifs des Saint-Geniessois : le languedocien *manjo gragnotos* (mangeurs de grenouilles) et le français et tardif *grenouillards* (qui imitent le coassement des grenouilles) inspirés par le clocher revêtu de tuiles vertes vernissées.

Henri Barthés
Maire de Saint-Geniès-de-Fontedit

Ci-dessous : Fontaine à la grenouille de Saint-Geniès-de-Fontedit
Page suivante : blasons coloriés de l'*Armorial général de France*



Blason actuel de Saint-Geniès-de-Fontedit



Les nombres entre parenthèses correspondent aux numéros de page et d'enregistrement du volume de textes suivis du numéro de folio du volume de dessins de l'Armorial général d'Hozier.

AUTIGNAC (canton de Murviel-lès-Béziers)

D'hermine au pairle losangé d'or et de gueules. (1472-218/199)

CABEROLLES (canton de Murviel-lès-Béziers)

D'hermine au pairle losangé d'or et d'azur. (1472-217/199)

CAUSSINIOJOLS (canton de Murviel-lès-Béziers)

D'hermine au pairle losangé d'argent et d'azur. (1473-221/200)

FAUGÈRES (canton de Bédarieux)

De sable au pairle losangé d'argent et de gueules. (1472-214/198)

FOS (canton de Roujan)

De sable au pairle losangé d'or et de sinople. (1471-211/198)

FOUZILHON (canton de Roujan)

D'hermine au pairle losangé d'or et de sable. (1472-220/200)

GABIAN (canton de Roujan)

De sinople au pairle losangé d'argent et de sinople. (1470-207/197)

LAURENS (canton de Murviel-lès-Béziers)

D'hermine au pairle losangé d'or et de sinople. (1472-219/199)

MAGALAS (canton de Roujan)

D'hermine au pairle losangé d'argent et de sable. (1474-224/200)

MARGON (canton de Roujan)

D'hermine au pairle losangé d'argent et de gueules. (1473-222/200)

MONTESQUIEU (canton de Roujan)

De sable au pairle losangé d'or et de gueules. (1471-210/198)

NEFFIÈS (canton de Roujan)

De sable au pairle losangé d'or et d'azur. (1491-209/197)

POUZOLLES (canton de Roujan)

D'hermine au pairle losangé d'argent et de sinople. (1511-223/200)

PUIMISSON (canton de Murviel-lès-Béziers)

De sable au sautoir losangé d'argent et de gueules. (1459-150/186)

ROQUESSELS (canton de Roujan)

De sable au pairle losangé d'argent et de sable. (1472-216/199)

ROUJAN (canton de Roujan)

De sinople au pairle losangé d'argent et de sable. (1470-208/197)

SAINT-GENIÈS-DE-FONTÉDIT (canton de Murviel-lès-Béziers)

Parti, au 1 de gueules à une fontaine monumentale d'argent maçonnée de sable voûtée en ogive, la voûte surmontée d'un fronton et son évidement traversé de trois sources ondées d'azur, au chef aussi d'argent chargé de 3 grenouilles de sinople ; au 2 de sable au sautoir losangé d'argent et d'azur. Anciennement : De sable au sautoir losangé d'argent et d'azur. (1479-149/185)

VAILHAN (canton de Roujan)

De sable au pairle losangé d'or et de sable. (1471-212/198)

Petit lexique héraldique

Email : terme utilisé pour désigner l'ensemble des métaux (*or* et *argent*), couleurs (*azur/bleu*, *gueules/rouge*, *sable/noir*, *sinople/vert*, *pourpre/violet*) et fourrures (*hermine*, *vair* et leurs variantes) employés en héraldique.

Losangé : attribut d'un écu ou d'une pièce couverte de losanges de deux émaux alternés. Pour le dessin du losangé, cf. *l'Armorial des communes de l'Hérault*, pp. 125-127 (les dessins de pièces losangées par les commis de d'Hozier sont sujets à caution).

Pairle : pièce en forme de Y.

Parti : attribut de l'écu coupé en deux parties égales par un trait vertical.

Sautoir : pièce en forme de croix de Saint-André (X), dont la largeur est égale au 1/3 de l'écu.

